

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Syndicat Intercommunal

EAU et ASSAINISSEMENT

Chevincourt-Machemont-Mélicocq-Marest-sur-Matz

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 060-246000640-20241211-5_2024_S06_01-DE



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 décembre 2024 à 18h

A la Mairie de CHEVINCOURT

Date de convocation et affichage : 04/12/2024 (article L 2121-10 du (CGCT))

Nombre de membres : 12 Présents : 07 Votants : 07

Président de séance : M. Christophe MACHURA

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUCHER

Délégués des Communes présents à la séance :

CHEVINCOURT : MM. BOUCHER - MACHURA

MACHEMONT : MM. SAULE - VIEL

MÉLICOQ : Mme DELABIE

MAREST : MM. LÉPINE - LEGRAND

Objet : 5/2024/S06 : Décision modificative au budget n°3 - Virement de crédits

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 16 1641 OPFI	1 000,00		
D I 16 1678 OPFI	1 500,00		
D I 23 2313 OPNI		2 500,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	2 500,00	
	Réductions	2 500,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

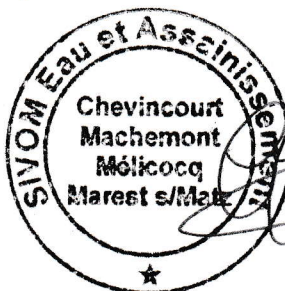
EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 500,00
Solde Réductions	2 500,00
Ouv. - Red.	

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité.

Le Président

M. Christophe MACHURA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécoeurs citoyens accessible sur le site Internet www.telerecoeurs.fr